

# Attestation aptitude à la manipulation des fluides frigorigènes

RS5638 ; Certifié par Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires ; date de décision : 10/12/2021

**Durée :**

1/2 journée

**Délais d'accès :**

Moirans : Nous consulter

**Eligibilité :**

Plan de développement des compétences

**Délais d'accès :**

\_\_ entrée permanente suivant les disponibilités

**Prix :**

750€HT

**Organisation :**

Interentreprises, Intra-entreprise

**Public :**

Installateurs, techniciens de maintenance, tout intervenant sur des machines frigorifiques possédant une solide expérience dans le domaine du froid et de la climatisation

**Prérequis :**

Compléter le recueil des attentes comprenant un test de connaissance, avant l'inscription

Programmes de formations conseillés :  
Manipulation des fluides frigorigènes -  
préparation aux épreuves (3 jours)

**Conditions d'admission :**

Sur inscription

**Validation :**

Attestation de formation

**Diplôme(s) et ou qualification(s) :**

Si réussite aux épreuves : délivrance d'une attestation d'aptitude à la manipulation des fluides catégorie I, II, III et IV

Si échec à l'une des épreuves, validité de 6 mois pour repasser l'épreuve

**Méthodes et moyens pédagogiques :**

Mise en pratique sur des installations réelles avec l'outillage professionnel nécessaire

**Intervenants :**

Tous nos intervenants techniques sont issus du monde industriel.

## OBJECTIFS

Passer les épreuves théoriques et pratiques pour obtenir l'attestation d'aptitude à la manipulation des fluides froids et climatisation, catégories I, II, III et IV selon le besoin.

## PROGRAMME

**• Rappel de la réglementation****• L'arrêté du 30 juin 2008 de l'article R.543-99 du code de l'environnement oblige les entreprises à justifier de :**

- La détention de l'outillage approprié pour réaliser les opérations sur les équipements contenant du fluide frigorigène
- La capacité professionnelle du personnel manipulant des fluides frigorigènes

Celui-ci doit être titulaire soit d'un diplôme (titre ou qualification professionnelle), soit d'une attestation d'aptitude délivrée par une organisme évaluateur

## MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Certificat de réalisation

**• L'évaluation théorique :** questionnaire type QCM

- 1H pour les catégories I et II
- 30 min pour les catégories III et IV

**• L'évaluation pratique**

- 2h30 pour la catégorie I : brasure et changement d'une pièce
- 1h30 pour la catégorie II : brasure, raccordement d'un électrovanne et changement d'une pièce
- 1h pour les catégories III et IV : brasure et raccordement de l'électrovanne